

Envoyé en préfecture le 24/10/2022
 Reçu en préfecture le 24/10/2022
 Publié le
 ID : 023-212316806-20221018-202268-AR

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNI
 Délibération n°2022/68

L'an deux mil vingt-deux, le 18 octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/10/2022
 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
 Qui ont pris part à la délibération : 13

Étaient présents : MMES Joëlle FAUCONNET; BAUMET Christelle, Patricia ANGELINI Sandra TERRACOL, Angélique VEYSSET, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, DUGUET Pierre, Pascal LESOUPLE, David CHASSAGNE, Christian GAUTHIER

Étaient absents et excusés : Ms Régis GUYONNET, Jérôme CANDORET
 Madame Alice DEHUREAUX donne pouvoir à M Pierre DUGUET,
 Madame Fanny LAPORTE-CADILLON donne pouvoir à M Jérôme AUGUSTYNIAK
Secrétaire de séance : Mme Christelle BAUMET

Objet : Demande de financement DETR 2023 : SECURISATION DU PERIMETRE SCOLAIRE

Vu le règlement DETR 2023 applicable pour le département de la Creuse,

Considérant que l'investissement nécessaire pour mettre en œuvre la sécurisation du périmètre scolaire par la pose de portails sécurisés et clôtures brises-vue pour les 2 cours de l'école est éligible à la rubrique n°4 « locaux scolaires » de celui-ci,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de financement au titre de la DETR 2023 correspondant au plan de financement suivant :

SECURISATION DU PERIMETRE SCOLAIRE

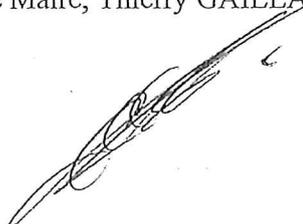
DEPENSES €		RECETTES €	
TRAVAUX HT	15 624,84	DETR 80%	12 499,87
		AUTOFINANCEMENT HT	3 124,97
TOTAL HT	15 624,84	TOTAL HT	15 624,84

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de financement au titre de la DETR 2023 pour l'investissement nécessaire à la sécurisation du périmètre scolaire.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré en Mairie,
 Pour extrait conforme,
 En Mairie, le 18/10/2022
 Publiée, le 24/10/2022
 Transmis, le 24/10/2022
 Certifié exécutoire
 Le Maire, Thierry GAILLARD

La secrétaire de séance, Christelle BAUMET





Signé par : Thierry GAILLARD
 Date : 24/10/2022
 Qualité : Maire